

Position du Collectif Isolons la Terre Contre le CO₂ – Évolutions des fiches CEE - BAR-EN-101, BAR-EN-102, BAR-EN-103, BAR-EN-105 et BAR-TH-160 dans le cadre de la 5^{ème} période.

Le Collectif Isolons la Terre Contre le CO₂ regroupe un ensemble d'industriels de l'enveloppe et des équipements du bâtiment. Nous avons contribué et suivi l'ensemble des débats et travaux de préparation des textes législatifs et réglementaires depuis plus d'une décennie, pour supporter et promouvoir toutes les actions en faveur des bâtiments neufs ou rénovés à très faibles besoins et consommations d'énergie.

En anticipation de l'application de la 5^{ème} période des CEE, la Direction Générale de l'Énergie et du Climat a initié la révision des 6 fiches d'opérations standardisées les plus utilisées. Le BET Pouget Consultants a donc été mandaté pour réaliser des propositions sur l'évolution des fiches « isolation » :

- BAR-EN-101 : Isolation de combles ou de toiture,
- BAR-EN-102 : Isolation des murs,
- BAR-EN-103 : Isolation d'un plancher,
- BAR-EN-105 : Isolation des toitures terrasses,
- BAR-TH-160 : Isolation d'un réseau hydraulique de chauffage ou d'eau chaude sanitaire.

Les travaux du BET ont été partagées par l'ATEE aux membres du GT Bâtiment le 08 septembre 2021 et présentés par le BET le 16 septembre 2021. S'il a bien été signalé que « *la DGEC n'a pas pris de position à ce jour concernant ces éléments proposés* », **nous ne pouvons qu'être très inquiets au regard du contenu de ces propositions.**

Nous constatons une baisse des forfaits de kWh Cumac de l'ordre de -40 % par rapport aux fiches actuelles, alors que les CEE sont un des moteurs de la rénovation énergétique qui est au cœur du plan France Relance.

Un tel bouleversement déstabilisera l'ensemble de la filière de l'isolation qui subit la fin des « Coup de Pouce isolation » et a déjà connu les baisses des forfaits des fiches BAR-EN-101 et 103 en 2018 et 2019.

Ces modifications successives et abruptes créent de l'instabilité et mettent à mal les investissements consentis par l'ensemble de la filière amont et aval.

Le message envoyé sur le rôle de l'isolation des parois opaques est extrêmement négatif, alors que le dispositif des CEE a eu le mérite de faire prendre conscience aux ménages de l'importance d'isoler leurs logements et que l'ensemble de la filière a participé activement à mettre en place des correctifs pour s'assurer d'une mise en œuvre performante et pour lutter contre les fraudes.

Nous sommes en désaccord avec la méthodologie du BET pour déterminer le « Up_{initial} » des parois avant travaux, qui propose une moyenne entre des logements « non isolés » et des logements « peu ou moyennement isolés ». C'est bien ce choix méthodologique qui conduit à la dégradation des forfaits. Pour justifier de ces propositions, le BET s'appuie sur une étude de l'ADEME, publiée uniquement sous forme de rapport synthétique, qui annonce une surestimation des forfaits des fiches CEE, particulièrement dans le secteur résidentiel, de l'ordre de 23 % par rapport aux économies d'énergie réelles. Sans le rapport complet, il nous est impossible de se positionner sur cette affirmation.

Les valeurs des « Up_{initial} » proposées défavorisent très fortement les logements où l'isolation est inexistante, c'est-à-dire les logements à consommation excessive, cœur du dispositif des CEE, et dont l'accompagnement doit être amplifié dans un contexte d'augmentation continue des prix de l'énergie.

La rénovation énergétique est liée avec une multitude de situations, le dispositif CEE doit être en mesure de conserver des fiches individuelles attractives pour apporter des réponses adaptées à chaque situation. La fiche et le coup de pouce rénovation globale ne peuvent pas être l'unique réponse.

L'augmentation du reste à charge comme proposé par le BET, va « tuer le gisement d'économie d'énergie », en ouvrant à la réalisation de travaux « à minima », comme par exemple la réalisation d'un ravalement de façade sans isolation thermique par l'extérieur ou d'une isolation thermique par l'intérieur avec une résistance thermique nettement inférieure à la fiche uniquement pour limiter la sensation de paroi froide. **Cela retardera les objectifs de la France en matière de rénovation énergétiques, inscrits dans la SNBC.**

La situation idéale pour déterminer les forfaits serait de calculer le nombre réel de kWh Cumac de chaque opération selon l'état initial et la performance du système en œuvre. Nous sommes conscient qu'une telle proposition est inapplicable en l'état, mais nous ne pouvons pas soutenir une méthodologie qui sous-estime l'efficacité des travaux d'isolation et qui pénalise l'éradication des passoires.

Pour réaliser la mise à jour des calculs forfaitaires et se rapprocher des économies réelles nous proposons de :

- ➔ **Prendre en situation initial les valeurs de U_p utilisées dans le cadre de la méthode 3CL-DPE 2021, à savoir : 2.5 W/m².K pour les murs, combles et toitures terrasses et 2 W/m².K pour les planchers bas.**
- ➔ **Conserver les propositions sur les $U_{p\text{final}}$ du BET qui au regard de différentes études (Passeport P2E, B2C2...) permettent de proposer un niveau de performance réellement compatible avec les objectifs de la SNBC.**

L'impact de cette proposition est illustré en annexe.

Annexe 1 : Illustration de la proposition des forfaits en appliquant les $Up_{initial}$ des parois selon la méthode 3CL-DPE 2021 et les Up_{final} proposés par le BET Pouget Consultants.

Fiches CEE	Zone climatique / données d'entrées (en W/m ² .K)	kWh Cumac Fiche actuelle	Proposition POUGET		Proposition Isolons la Terre	
			kWh Cumac	Évolution (%) avec la fiche actuelle	Up initial selon 3CL-DPE 2021	Évolution (%) avec la fiche actuelle
BAR-EN-101	H1	1700	1300	-24%	2200	29%
	H2	1400	1100	-21%	1800	29%
	H3	900	700	-22%	1100	22%
BAR-EN-102 (version utilisée en base la version non publiée au 36ème arrêté)	H1	2800	1400	-50%	2100	-25%
	H2	2300	1100	-52%	1800	-22%
	H3	1600	800	-50%	1100	-31%
BAR-EN-103	H1	1600	900	-44%	1600	0%
	H2	1300	700	-46%	1300	0%
	H3	900	500	-44%	900	0%
BAR-EN-105	H1	1700	900	-47%	2100	24%
	H2	1300	700	-46%	1800	38%
	H3	900	500	-44%	1100	22%